

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
N°10/2026

Demande de subventions 2026 DETR / REGION SUD pour la réfection et mise en sécurité de la voirie communale, Avenue Charles de Gaulle et création d'un cheminement pour les mobilités douces.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **MARDI 10 FEVRIER 2026**

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

L'avenue Charles de Gaulle constitue un axe structurant de la commune de Boulbon. Cette voie est quotidiennement empruntée par des véhicules motorisés, des cyclistes ainsi que par de nombreux piétons.

Or, l'état actuel de l'avenue révèle plusieurs désordres et dysfonctionnements qui portent atteinte à la sécurité des usagers et au confort de circulation, notamment une dégradation avancée de la chaussée, une signalisation horizontale et verticale insuffisante ou dégradée et des aménagements ne répondant plus pleinement aux exigences actuelles de sécurité routière.

Ces constats rendent nécessaire une intervention globale visant à la réfection et à la mise en sécurité de cette voie communale et la création d'un cheminement pour les mobilités douces.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 900 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans des conditions financières soutenables pour la commune, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR et une subvention auprès de la Région Sud selon le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	900 000 € HT
Subvention DETR sollicitée : 60% soit	540 000 €
Subvention REGION SUD sollicitée : 20% soit	180 000 €
Autofinancement communal : 20 % soit	180 000 €

Au regard de l'état de l'avenue Charles de Gaulle et des enjeux de sécurité et de qualité de vie qui y sont attachés, ce projet revêt un caractère prioritaire pour la commune de Boulbon.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur CATILLON et après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** la nécessité de réaliser ces travaux,

DECIDER de les réaliser,

SOLLICITER une subvention au titre de la DETR ;

SOLLICITER une subvention auprès de la REGION SUD ;

SOUHAITER réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2026,

ARRETER comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : **900 000 €**
- Subvention DETR : **540 000 €**
- Subvention REGION SUD : **180 000 €**
- Autofinancement communal, le reste, soit : **180 000 €**

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la demande de ces aides.

Et ont signé tous les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance :

Le Maire